

Le masculin est utilisé dans ce document dans le seul but d'alléger le texte.

Quotidien de l'accueil	
Structure du groupe et jeu libre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les collaborateurs respectent les règles de distance (2m) par rapport aux autres adultes. ✓ La distance de 2m, entre les collaboratrices et l'enfant ou entre les enfants, peut ne pas être respectée. La garantie des besoins fondamentaux et d'un développement positif prime sur cette règle et sont de la plus haute importance, ceci est d'autant plus important si l'enfant est jeune.
Activités, projets et participation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans les projets/activités planifiés, on veille à éviter les jeux "critiques sur le plan de l'hygiène" (par exemple souffler des boules de coton avec des pailles). ✓ Des mesures créatives sont intégrées dans les routines pédagogiques quotidiennes (par exemple s'amuser "sans jouets").
Rituels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'équipe évalue quels sont les rituels qui offrent aux enfants de la structure de la sécurité et qui sont importants (par exemple faire un signe d'adieu), mais aussi quels sont les rituels dont on peut se passer en raison des mesures de protection (voir "jeux critiques pour l'hygiène").
Activités en plein air	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans le même sens que "Restez à la maison", on parle de "Restez dans la structure d'accueil". Les jeux de plein air doivent, si possible, se dérouler dans le jardin, la terrasse, la cour de la structure, ou tout au plus sur une place de jeux, dans un parc ou une forêt proche de la structure et accessible à pied. ✓ Lorsque les enfants se trouvent dans le jardin ou une place de jeu extérieure, etc., les collaborateurs doivent également maintenir la distance requise de 2m par rapport aux autres adultes et collègues. ✓ L'utilisation des transports publics doit être évitée. (UAPE) ✓ Il est interdit d'aller faire des achats avec les enfants. ✓ Après avoir passé du temps à l'extérieur, les enfants et les collaborateurs prennent des précautions pour assurer l'hygiène (lavage des mains ; collaborateurs : désinfection des mains également). ✓ Les précautions d'hygiène sont également prises lorsqu'on reste à l'extérieur (par exemple, prendre suffisamment de mouchoirs, de matelas à langer, de gants jetables, de désinfectant). Ceci est assuré au moyen d'une liste de contrôle.
Situation autour des repas	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avant de préparer et pendant la préparation des repas (y compris pour les goûters), les collaborateurs se lavent les mains. ✓ Les enfants et les collaborateurs se lavent les mains avant et après les repas. Ceci vaut aussi lorsqu'on donne à manger aux tout-petits. ✓ Les enfants ne partagent ni leur nourriture ni leurs boissons. ✓ Des ustensiles de cuisine sont utilisés de manière systématique pour le service (par exemple prendre les bâtonnets de légumes avec une pince/cuillère et non à la main) et on veille à ce que les enfants ne se servent pas eux-mêmes.

Le masculin est utilisé dans ce document dans le seul but d'alléger le texte.

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les collaborateurs sont assis à une distance de 2 mètres les uns des autres. ✓ S'il fait beau et que la possibilité se présente, manger dehors, en respectant les précautions d'hygiène. ✓ Il n'y a pas de self-service ni de bacs à couverts en libre accès.
Soins	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aux toilettes, lors du changement des langes et à toute autre occasion lors de soins, encourager l'indépendance des enfants (par exemple les enfants appliquent eux-mêmes une crème hydratante ou une crème solaire). ✓ Des serviettes jetables sont utilisées pour se sécher les mains. ✓ Du désinfectant est disponible pour les collaborateurs. ✓ Les collaborateurs se lavent soigneusement les mains avant tout contact physique (par exemple moucher) et entre les soins apportés à chaque enfant. ✓ Les serviettes, les langes et les mouchoirs en papier sont jetés dans des poubelles fermées. ✓ Des mesures de protection supplémentaires doivent être prises lors du changement de langes : <ul style="list-style-type: none"> • désinfecter les matelas à langer, • porter des gants jetables.
Sieste et temps de repos	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à assurer une aération des locaux suffisante. ✓ Les mesures d'hygiène sont respectées : par exemple oreillers et housses de couette individuels, lavage régulier, désinfection des tapis.

Transitions	
Amener et rechercher	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lorsque les enfants sont amenés et récupérés, il est important d'éviter les temps d'attente, les réunions de parents dans et devant la structure ainsi que les contacts entre les familles et le personnel. Pour les tout-petits et les enfants ayant besoin de soutien pour la réadaptation, les parents doivent pouvoir accompagner leur enfant lorsqu'ils l'amènent et le récupèrent. Cela nécessite des ajustements sur les plans de l'organisation et de l'espace. <ul style="list-style-type: none"> • Renoncer à tout contact corporel entre adultes, en particulier à se serrer la main. • Déterminer avec chaque famille, des heures fixes pour amener et venir rechercher les enfants. (UAPE) • La règle des 2 mètres de distance entre les familles sera appliquée (par exemple installer des bandes d'attente comme dans les supermarchés devant l'entrée de la crèche). (À voir s'il y aura besoin) • Veiller à ce que le transfert soit court et à ce que la distance soit respectée. Cependant, surtout avec les jeunes enfants ou ceux qui ont besoin de soutien lors des adieux, il peut y avoir une courte période de proximité entre le professionnel et les parents.

Le masculin est utilisé dans ce document dans le seul but d'alléger le texte.

	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des appels téléphoniques en remplacement des échanges réguliers avec les parents. Il faut transmettre, en présentiel, le strict nécessaire. • Demander aux parents de ne pas amener/récupérer les enfants par deux. Dans le cas idéal, les frères et sœurs attendent dehors. D'autres personnes accompagnantes ne doivent pas entrer dans l'institution. (Indiqué sur l'affiche à l'entrée) • En accord avec les parents et autant que possible, les enfants en âge de scolarité entrent et sortent de l'institution tout seuls. <p>✓ Des mesures d'hygiène sont observées à l'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du désinfectant est à disposition des parents • Se laver les mains avec les enfants, utiliser une crème hydratante pour les soins • Laisser si possible l'enfant prendre en charge ses effets personnels pour éviter le contact entre adultes.
Ré-adaptation (à voir les besoins de l'enfant sur le moment)	<p>✓ Les enfants qui ne sont pas retournés à leur structure d'accueil depuis la fermeture ont besoin d'un temps d'adaptation. Cela vaut tout particulièrement pour les nourrissons et les enfants ayant des besoins particuliers, les enfants qui ont terminé une première phase d'adaptation et tout autre enfant ayant besoin d'un soutien accru dans des situations de transition.</p> <p>✓ Différentes formes de mise en pratique sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'admission échelonnée des enfants par jour/semaine des journées d'accueil raccourcies. • Pour les enfants qui ont des difficultés à faire la transition, prévoir l'accueil aux heures creuses afin qu'ils soient moins exposés aux allées et venues.
Passage du jeu au repas	<p>✓ Faire attention à l'hygiène, se laver les mains, mettre les jouets sales de côté et les nettoyer dès que possible (par exemple mettre les jouets mis en bouche immédiatement dans le lave-vaisselle).</p> <p>✓ Se laver les mains avant de préparer la nourriture.</p>
Retour au groupe d'un collaborateur après un entretien/une pause	<p>✓ Mesures d'hygiène : se laver les mains et maintenir la distance entre adultes.</p>

Personnel	
Distance entre les collaborateurs	<p>✓ La règle de la distance de 2 m est maintenue. À cette fin, évaluer les situations de la vie quotidienne de l'équipe auxquelles il faut accorder une attention particulière : par exemple les rapports du matin, les cercles de chansons, les repas.</p> <p>✓ Lors des réunions et des entretiens, veiller à la disposition des chaises et qu'il ait une distance suffisante entre les personnes.</p>

Le masculin est utilisé dans ce document dans le seul but d'alléger le texte.

Objets personnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les objets personnels de la vie quotidienne (téléphone portable, clés, etc.) sont tenus hors de portée des enfants. ✓ Les collaborateurs et les familles s'abstiennent d'apporter du matériel de jeu privé (par exemple des livres d'images, des marionnettes, etc.) pour les enfants.
Port du masque de protection	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Selon l'OFSP, le port de masques de protection n'est actuellement pas obligatoire pour les collaborateurs des structures d'accueil d'enfants. Cependant, nous le recommandons vivement (surtout en crèche !). ✓ Le port du masque est obligatoire lors des changes. ✓ Les masques ont une durée de 4h. Il est possible de les déposer afin de les réutiliser plus tard, uniquement si ces consignes sont respectées : <ul style="list-style-type: none"> • Se désinfecter les mains • Enlever le masque uniquement par les élastiques • Accrocher le masque par un élastique à un endroit sûr, exempt d'une susceptible source de contamination • Se désinfecter les mains à nouveau et avant de remettre le masque. ✓ Les masques confectionnés par Stéphanie sont lavables en machine à 60°. Vous pouvez aussi bien les passer à la vapeur du fer à repasser pour les nettoyer.
Collaborateurs particulièrement à risques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les collaborateurs qui sont particulièrement vulnérables continueront à être exemptés du travail d'accueil direct des enfants. Si possible, on peut leur confier un travail de remplacement approprié tout en respectant les mesures de protection recommandées. Toutefois, il faut éviter tout contact avec les enfants et les autres collègues.
Locaux	
Hygiène dans les locaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les règles d'hygiène sont strictement appliquées selon le concept d'hygiène : <ul style="list-style-type: none"> • Se laver soigneusement et régulièrement les mains avec du savon • Mise à disposition de distributeurs de savon, de serviettes jetables et de désinfectant • Mise à disposition de poubelles fermées • Nettoyer régulièrement les surfaces, les objets et les locaux : surtout les endroits qui sont souvent touchés comme les poignées de portes, les rampes d'escalier, les interrupteurs ou les robinets • Tous les locaux doivent être aérés de manière régulière et suffisante.

Le masculin est utilisé dans ce document dans le seul but d'alléger le texte.

Procédure en cas de maladie	
<p>Recommandations de l'OFSP</p>	<p>Les recommandations de l'OFSP sur le comportement à adopter en cas de symptômes de maladie ou de contact avec des personnes malades ou des groupes à risque restent valables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les enfants/adolescents présentant les symptômes d'une maladie respiratoire aiguë (p. ex. toux, mal de gorge, essoufflement) avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires restent à la maison ou doivent être immédiatement retirés de la structure d'accueil par leur gardien légal (auto-isolement ; cf. OFSP « Auto-isolement et auto-quarantaine »). Cela s'applique également aux parents, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas amener et récupérer les enfants eux-mêmes. ✓ Les collaborateurs présentant les symptômes d'une maladie respiratoire aiguë (p. ex. toux, mal de gorge, essoufflement) avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires restent à la maison ou quittent la structure d'accueil (auto-isolement ; cf. OFSP « Auto-isolement et auto-quarantaine »). ✓ Les collaborateurs qui vivent dans le même ménage ou qui ont été en contact intime avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë (p.ex. toux, mal de gorge, essoufflement) avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires, ne sont pas autorisés à se rendre dans la structure d'accueil pendant 10 jours par mesure de précaution ; de plus, ils doivent observer leur état de santé (auto-quarantaine ; cf. OFSP « Auto-isolement et auto-quarantaine »)
<p>Apparition de symptômes aigus dans la structure d'accueil</p>	<p>Les structures d'accueil définissent une procédure claire pour les cas susmentionnés de symptômes aigus d'une maladie respiratoire (voir recommandations de l'OFSP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les collaborateurs quittent de suite la structure d'accueil (voir plus haut). ✓ Si des symptômes aigus apparaissent chez les enfants, ces derniers sont immédiatement isolés jusqu'à ce que leurs parents viennent les chercher. Les collaborateurs qui s'isolent avec l'enfant pendant ce temps adoptent les mesures de protection nécessaires en portant un masque de protection et, si nécessaire, des gants lorsqu'elles/ils sont en contact avec l'enfant malade. ✓ En principe les enfants de moins de 16 ans ne mettent pas de masque de protection.

Le présent concept se base sur les mémentos existants de kibesuisse destinés aux collaborateurs, aux parents, aux enfants/adolescents, aux structures « Faire face au coronavirus dans les structures d'accueil de jour (crèches, accueil familial de jour, accueil parascolaire) », sur le « mémento de l'OFAS/OFSP : COVID-19 : Protection de la santé dans les structures d'accueil extrafamilial » et sur le modèle « Concept de protection pour les structures d'accueil collectif/crèches et les structures d'accueil parascolaires ». Ces mémentos reflètent l'état actuel des connaissances de kibesuisse et sont basés sur les directives fédérales.